



# NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

## SOMMAIRE

|     |  |          |
|-----|--|----------|
| 1.  | Les résultats au 31 décembre 2022..... | <b>3</b> |
| 2.  | La section de fonctionnement.....      | <b>3</b> |
| 2.1 | Les dépenses de fonctionnement.....    | 3        |
| 2.2 | Les recettes de fonctionnement.....    | 5        |
| 3.  | La section d'investissement.....       | <b>5</b> |
| 3.1 | Les dépenses d'investissement.....     | 5        |
| 3.2 | Les recettes d'investissement.....     | 6        |

## 1. Les résultats au 31 décembre 2022

Le résultat global de clôture (cumulé) s'établit à 16 857 201,67 €. La variation du fonds de roulement est de 1 098 227,09 €.

Celui-ci se décompose comme suit :

| En euros                                   | CA 2022              |
|--|----------------------|
| Dépenses de fonctionnement                 | 1 997 269,82         |
| Recettes de fonctionnement                 | 3 479 143,63         |
| Résultat de fonctionnement de N            | 1 481 873,81         |
| Résultat reporté                           | 15 758 974,58        |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice   | 17 240 848,39        |
| Excédent / déficit d'investissement de N   | - 383 646,72         |
| Excédent / déficit d'investissement de N-1 | - 81 941,37          |
| Affectation en réserves                    | 81 941,37            |
| Résultat d'investissement de l'exercice    | - 383 646,72         |
| <b>Résultat cumulé</b>                     | <b>16 857 201,67</b> |

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 se sont élevées à 3 479 143,63 €. Les dépenses de gestion représentent 1 823 362,06 €. Les charges financières s'élèvent quant à elles à 103 007,29 €. Les opérations d'ordre sont de 70 900,47 €.

La section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de 1 481 873,81 € soit 43% des recettes de fonctionnement. L'épargne brute (hors dotations aux amortissements), s'établit à 1 552 774,28 €.

Les dépenses d'investissement hors dette se sont élevées à 15 617,90 €. Le remboursement de la dette s'élève à 438 929,29 €.

Les ressources propres couvrant les dépenses d'investissement, GENERIA n'a pas eu à emprunter et le fonds de roulement est abondé de 1 098 227,09 €.

## 2. La section de fonctionnement

### 2.1 Les dépenses de fonctionnement

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 1 926 369 €.

Les dépenses à caractère général hors impôts, taxes et versements assimilés (chapitre 011) ont atteint un niveau de 993 379 €.

Elles concernent principalement :

- Les missions de contrôle des délégations de service public pour un montant cumulé de 169 881 €. Les frais engagés sont couverts par les redevances de contrôle des syndicats.
- Les honoraires d'avocat pour un montant de 23 430 €,
- La conception du rapport annuel (9 720 €),
- La location des locaux pour héberger les services de GENERIA pour un montant de 146 368 €, les charges locatives pour un montant de 34 397 € ainsi que les frais de nettoyage des locaux.

Les impôts, taxes et versements assimilés (nature 63512) correspondent aux dépenses de taxe foncière des différents sites de production dans le périmètre SUC et Idex La Défense. Il s'agit des centrales Alsace et Gambetta à Courbevoie, Noël Pons à Nanterre et Alençon à Courbevoie.

Les taxes foncières se sont élevées à 542 849 € en 2022 dont 540 330 € sont remboursés par les concessionnaires Idex La Défense et la Société Urbaine de Climatisation (SUC) au titre des installations mises à disposition par le syndicat.

Les autres dépenses concernent des fournitures, alimentation, abonnements, etc.

Les redevances d'occupation constatées au chapitre 65, autres charges de gestion courante concernent des versements aux collectivités membres de GENERIA et sont prévues dans chaque contrat de concession. Celles-ci sont versées par le concessionnaire à GENERIA qui les reverse aux collectivités membres (Conseil départemental, ville de Courbevoie, ville de Nanterre, ville de Puteaux).

Pour Idex La Défense, l'article 55 du contrat de concession prévoit que cette redevance se scinde en deux parts :

- Une redevance fixe de 65 252 € au compte administratif 2022 (base = 2021), évoluant annuellement en fonction du coefficient R2 défini dans les tarifs de vente.
- Une redevance proportionnelle fixée à au moins 0,86% des recettes totales d'exploitation prévues et non prévues. Le montant est de 411 070 € au compte administratif 2022 (base exercice 2020/2021).

Pour le concessionnaire SUC, l'article 54 du contrat de concession prévoit une redevance arrêtée par le concédant à 0,80 % des recettes totales de la concession. Le montant s'établit à 89 311€ au compte administratif 2022 (base = 2020).

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 11% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Ce taux reste faible par rapport à la moyenne nationale des structures intercommunales et témoigne de la maîtrise de la masse salariale au sein de GENERIA.

Les frais financiers concernent un emprunt à taux fixe de 3,75%. Le montant 2022 (incluant les intérêts courus non échus) s'est établi à 103 007 €.

Les opérations d'ordre se sont élevées à 70 900 € et correspondent aux amortissements des immobilisations.

## 2.2 Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées des versements des concessionnaires, à savoir 3 types de redevances versées par les concessionnaires Idex La Défense, SUC et ENERBIOSA :

- 1 - La mise à disposition d'ouvrages :
  - o Mise à disposition du terrain Noël Pons pour Idex La Défense (article 57 du contrat de concession), laquelle correspond au montant de l'annuité d'emprunt acquittée par le Syndicat en remboursement de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de ce terrain.
  - o Pour la SUC (article 56 du contrat de concession) il s'agit de la mise à disposition des ouvrages, soit 5 % des recettes annuelles hors taxes du concessionnaire.
  
- 2 - L'occupation du domaine public et qui est rétrocédée aux collectivités constitutives de GENERIA pour compenser l'occupation de leur domaine (article 55 pour Idex La Défense et article 54 pour la SUC). Pour Enerbiososa (article 47.1 du contrat de concession), il s'agit de la mise à disposition et de l'occupation du domaine public correspondant au terrain d'assiette de la chaufferie.
  
- 3 - La redevance de contrôle est destinée à assurer le coût des dépenses de contrôle exercées par le Syndicat, ainsi que le coût du bureau d'études qui assiste GENERIA dans sa mission de contrôle. Il s'agit de l'article 56 pour Idex La Défense, article 55 pour la SUC et 47.2 pour ENERBIOSA.

Pour 2022, les montants versés par les concessionnaires sont les suivants :

- Pour Idex La Défense :
  - o Mise à disposition du terrain Noël Pons : 547 423 €,
  - o Remboursement de la taxe foncière : 522 707 €,
  - o Occupation domaine public : 759 286 €,
  - o Redevance de contrôle : 731 832 €.
  
- Pour la SUC :
  - o Mise à disposition des ouvrages : 650 710 €,
  - o Remboursement de la taxe foncière : 17 623 €,
  - o Occupation domaine public : 104 114 €,
  - o Redevance de contrôle : 144 975 €.

## 3. La section d'investissement

### 3.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses se sont élevées à 454 547 € et elles concernent principalement le remboursement du capital de la dette (438 929 €).

Les autres dépenses correspondent à des acquisitions diverses, les frais liés aux outils informatiques et à l'actualisation du dépôt de garantie.

### 3.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviendront principalement de l'excédent reporté et du virement de la section de fonctionnement.